

A. M'B/AM.- 301183.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL *CM*

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

84/049 du 13/01/84
// SECRET N° _____/ETR-SG/DAAP/DP
portant nomination de Monsieur KIANG
Dieudonné en qualité de Vice-Consul au Con-
sulat de la République Populaire du Congo
au Cabinda

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT
DU CONSEIL DES MINISTRES,

(/ I S A S :

D. F. P.

VU la Constitution du 8 juillet 1979 ;
VU la Loi n° 25/80 du 13 novembre 1980 portant amende-
ment à l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
VU la Loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut
général des fonctionnaires des Cadres de la République Populai-
re du Congo ;

VU le Décret n° 61-143/FP du 27 juin 1961 portant
statut commun des Cadres du Personnel Diplomatique et Consulai-
re de la République Populaire du Congo ;

VU le Décret n° 62-130/MF du 9 mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

VU l'Arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le rè-
glement sur la solde des fonctionnaires ;

VU le Décret n° 62-197/FP du 5 juillet 1962 fixant
les catégories et hiérarchies des Cadres créées par la Loi
n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonction-
naires des Cadres de la République Populaire du Congo ;

VU le Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le régi-
me des rémunérations applicables aux agents Diplomatiques Consu-
laires et assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs
Itinérants ;

VU le Décret n° 77/13/ETR-SG/DAAP du 11 janvier 1977
fixant la durée des affectations des agents Congolais dans les
Postes Diplomatiques ou Consulaires ;

VU le Décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU le Décret n° 79/658 du 1er décembre 1979 portant
restructuration des Ambassades de la République Populaire du
Congo ;

VU le Décret n° 80/512 du 21 novembre 1980 fixant
le régime des indemnités de déplacement des agents de l'Etat ;

VU le Décret n° 80/644 du 28 décembre 1980
portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

VU le Rectificatif n° 81/016 du 26 janvier 1981 au
Décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;

VU le Décret n° 81/017 du 26 janvier 1981 relatif
aux intérim des Membres du Gouvernement ;

VU le Décret n° 82/953 du 2 novembre 1982 fixant le
régime des frais de transport des effets des Diplomates, Per-
sonnel Administratif et Technique mutés ou rappelés définitive-
ment en République Populaire du Congo ;

D. G. B.

D. C. F.

VU le Décret n° 82/1149 du 7 décembre 1982 modifiant certaines dispositions du Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le régime des rémunération applicable aux Agents Diplomatiques Consulaires et assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;
 VU le Décret n° 83/320 du 3 mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur KIANG Dieudonné, Secrétaire d'Administration de 4ème échelon des Cadres de la Catégorie C - Hiérarchie I de SAF, précédemment en service au Ministère des Affaires Etrangères, est nommé Vice-Consul au Consulat de la République Populaire du Congo au Cabinda (REPUBLIQUE POPULAIRE D'ANGOLA).

ARTICLE 2.- A ce titre, l'intéressé bénéficiera des avantages prévus par les Décrets n°s 75/214 du 2 mai 1975 et 82/1149 du 7 décembre 1982 susvisés et sera assimilé aux Secrétares d'Ambassade.

ARTICLE 3.- Le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, le Ministre des Finances, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé au Consulat de la République Populaire du Congo au Cabinda (REPUBLIQUE POPULAIRE D'ANGOLA), sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./-

Par le Président du Comité Central
 du Parti Congolais du Travail,
 Président de la République, Chef
 de l'Etat, Président du Conseil des
 Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du
 Gouvernement,

BRAZZAVILLE, le 13 Janvier 1984

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Affaires
 Etrangères,

Pierre N Z E.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de
 la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

PR.....	2	DCF.....	1
PM.....	2	AMBACOBRAZZA...	
CAB/MAE.....	2	LUANDA.....	2
SGAE.....	2	DIVISION PERS..	3
MF.....	2	DPT.REL.EXT....	2
MTPS.....	2	INTERESSE.....	1
DGB.....	2	SGCM/BC.....	2
DGTFP/DFP.....	4	DOSSIER.....	5
		JORPC.....	2